



## MAIRIE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016 A 20 H

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMAR, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Serge BOURDIN (donne pouvoir à Daniel BEGUET), Marie-Jo LADREYT (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix POUR, 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 02 septembre 2016.

#### 2 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE ET DE SON REMPLAÇANT - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que lors des élections municipales de 2014, six délégués communautaires avaient été élus.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le Maire indique qu'il convient de délibérer pour désigner le délégué à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et son remplaçant. La hiérarchie de l'élection des délégués communautaires de 2014 est la suivante : Daniel BÉGUET et Valérie BERNARD.

Le Maire propose donc ces deux candidatures.

Le Conseil Municipal désigne, à 14 voix POUR, Monsieur Daniel BÉGUET comme titulaire et Madame Valérie BERNARD comme suppléante au sein de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

### **3 – CRÉATION D’UN SIVOM RHÔNE CHARTREUSE DE PORTES - APPROBATION DES STATUTS – DÉSIGNATION DES DEUX DÉLÉGUÉS – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle qu’au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes n’existera plus et que certaines compétences communautaires ne seront plus exercées par la nouvelle Communauté de Communes de la Plaine de l’Ain.

Certaines de ces compétences seront restituées aux communes membres de la CCRCP. Devant la difficulté pour certaines d’entre elles à les exercer, le Préfet de l’Ain a décidé, par arrêté en date du 13 septembre 2016, le périmètre d’un SIVOM qui comprendra les 10 communes de la CCRCP.

Ce SIVOM, qui sera créé au 1er janvier 2017, aura la charge du Centre de Loisirs, du Multi-accueil, de la crèche et l’organisation des Temps d’Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d’approuver le périmètre d’un SIVOM tel que fixé par l’arrêté préfectoral, d’approuver le projet de statuts et de désigner Madame Valérie BERNARD et Monsieur Daniel BÉGUET en qualité de délégués de la Commune au comité syndical.

### **4 – TRANSFERT DES EMPRUNTS « VOIRIE » DE LA CCRCP AUX COMMUNES – DÉLIBÉRATION**

Vu l’arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 portant dissolution de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes, les deux emprunts « voirie » doivent être transférés aux communes.

Une répartition entre les différentes communes de l’encourt de la dette sur la base des travaux réalisés depuis la signature des prêts fait apparaître un transfert à la charge de la commune de l’ordre de 6 606 € par an.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, le transfert des emprunts « voirie » de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes à la Commune.

### **5 – TRANSFERT DES MATÉRIELS BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE DE LA CCRCP AUX COMMUNES - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que les ordinateurs des secrétariats de mairie et les photocopieurs (mairies et écoles) sont propriété de la Communauté de